

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 SEPTEMBRE 2020

Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN - - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP - Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE.

Absente excusée : Mme Sandrine REY

Absente : Mme Marylène DAIGUEMORTE

Public : 0

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 Août 2020, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire des collectivités dans leurs services offerts à la population a récemment pris contact avec la Communauté de Communes Arve et Salève et les communes la composant.

En effet, la CAF opère un changement dans les modalités de ses partenariats en application de la circulaire de la Direction des politiques familiales et sociales.

Une Convention Territoriale Globale liant la CAF, La CCASalève et la commune est proposée afin de définir le projet stratégique global du territoire de la CCASalève à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La CAF accompagne la démarche de diagnostic. La commune d'Arbusigny n'est, pour l'instant, pas liée à la CAF par un quelconque contrat. Néanmoins il paraît opportun de signer cette convention par anticipation, afin de bénéficier, le cas échéant, du soutien de la CAF pour la transformation ou la mise en place d'un service éligible à son aide.

Le conseil prend note des factures suivantes : Arbu Info n° 36 : 3 927€ttc (Offest) – Fauchage : 10 684€ttc (E. Vachoux) – divers travaux d'électricité : 620€ttc (Brutelec) Interventions pompage fosse chalet des Bornes : 457,85€ttc et curage canalisation Biossy : 374,40€ttc (Thermoz) – Nettoyages vitres bâtiments communaux : 498€ttc (Ste. Jolivet & Roch) – Remplacement vase d'expansion salle des fêtes : 1 112€ttc (Ste Montant) – 2 clefs + passage furet canalisation école maternelle : 390€ttc (Somman) – quote-part frais de fonctionnement et administratif : 670€ttc (ADMR) – Avis sur un dossier pour les eaux pluviales : 150€ttc (Cabinet Nicot).

Informations diverses :

Mme SAGET Mireille, Inspectrice académique remplace Mr. DA SILVA.

Les travaux de génie civil pour la fibre optique sont actuellement réalisés sur la commune par l'entreprise BENEDETTI.

Ouverture de la déchetterie du lundi au samedi : 8h.30- 12h. et 14h. -18h. (badge obligatoire à retirer en mairie)

Dépôt bennes pour récupérer les objets encombrants du jeudi 8/10 (8h.) au vendredi 9/10 (16h.) : Parking du cimetière.

Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Cinthya MIQUET-SAGE

Régine REMILLON
Maire